

Lyon, le 20/07/2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 5 JUILLET 2023  
PRÉSIDENTE DE MATHIEU AZCUE**

Nom et Prénom	Direction /Organisation syndicale	Signature	Nom et Prénom	Direction /Organisation syndicale	Signature
AZCUE Mathieu	Métropole	Présent	DEGOILE-VELLERUT Véronique	CFTC	Présente
ETIENNE Christine	Métropole	Excusée	AMOUNY Jean Phiippe	CFTC	Excusé
VERGIAT Eric	Métropole	Excusé	BARRIER Nicolas	FA	Présent
ARTHAUD Léna	Métropole	Absente	PEYRAVERNEY Régine	FA	Présente
KHELIFI Zemorda	Métropole	Excusée pouvoir M AZCUE	TOUATI Azzedine	FO	Absent
FONTAINE Myriam	Métropole	Présente			
BAGNON Fabien	Sytral	Absent	MOUGEOLE Sébastien	FO	Présent
BOUCHÉ André	Cailloux sur Fontaines	Excusé	FEDERICI Denise	CGC	Présente
LASSAUSAIE Bruno	Sigerly	Excusé	TADEUS Emilie	CGC	Excusée
VENTURIN Marie Hélène	Curis-au-mont-d'or	Excusée	LARRALDE Christophe	SUD	Présent
MOUSSAOUI Jean-Marie	CFDT	Présent	CHAPON Nicolas	SUD	Présent
BONNET Laurent	CFDT	Excusé	OUSSALAH Abdelrahmane	UNSA	Présent
GRANADOS Corinne	CFDT	Présente	STA Samir	UNSA	Excusé
FRETARD Dolorès	CFDT	Présente	DIZ Barka	UNSA	Présente
PRAT Sophie	CGT	Présente	RAMOS Concepcion	UNSA	Excusée
CHALINEL Ludovic	CGT	Présent	PEREZ Yvon	UNSA	Excusé
ZANET Paula	CGT	Présente	BENSAADIA Nora	UNSA	Présente
BOUTON Maxime	CGT	Excusé			

**Le compte rendu est envoyé aux membres du Conseil d'Administration et à :**

Monsieur Stéphane CASELLI  
Madame Cécile TREGUIER  
Madame Karine MELMOUX  
Monsieur Laurent BERNIER

## **ORDRE DU JOUR**

- 1/ Perspectives COS 2024-2026
- 2/ BP 2024
- 3/ Mise en place Commissions d'appels d'offres

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

**Le Président** : Je vous informe de la démission de

- Monsieur Michel CLAMARON, CGT, remplacé par Monsieur Ludovic CHALINEL.
- Mme Bérandère DETOEUF, remplacée par Monsieur Jean Philippe AMOUNY

**Il est procédé à l'appel.**

**Vote : 3 pour les élus et 12 pour les organisations syndicales**

\*\*\*\*\*

**Le Président** : Je vous propose que nous abordions le premier sujet à l'ordre du jour

**UNSA** : je souhaite faire une déclaration

**Le Président** : Acceptez vous que nous fassions la présentation et que vous preniez un premier tour de parole ?

**UNSA** : dans la présentation de l'ordre du jour ?

**Le Président** : Je propose de faire la présentation « perspectives 2024-2026 » et ensuite vous faites votre intervention ou souhaitez-vous absolument la faire avant les éléments de présentation, mais à condition que cela ne porte pas à confusion.

**UNSA** : c'est mieux que nous fassions avant. Il s'agit d'une déclaration de l'UNSA/UNICAT  
(la déclaration est mise en pièce jointe)

### **1/ Perspectives COS 2024/2026**

**Le Président** : le travail que l'on vous soumet qui se nomme « perspectives 2024-2026 » a été travaillé dans deux réunions de groupe de travail qui ont eu lieu le 23 mai et le 8 juin 2023. Il avait déjà fait auparavant l'objet de discussions au sein du bureau. Je remercie l'ensemble des participants, administrateurs pour le travail de grande qualité fourni.

Dans ce document nous avons acté un ensemble de valeurs :

- **Universalité** : un COS pour tous quelle que soit sa catégorie socio-professionnelle
- **Sociales** : des prestations attribuées en fonction des revenus
- **Un COS outil de découverte** proposant des activités favorisant la cohésion d'équipe

**Nous avons une 1<sup>ère</sup> Orientation** autour des actions innovantes et au plus proche des attentes des agents, tout en respectant les contraintes budgétaires et en intégrant des valeurs environnementales et sociétales dans les cahiers des charges envoyés aux prestataires

- Pour la période 2024 – 2026 le COS mènera les actions suivantes, celles en lien avec le rapport de la CRC
- ✓ Mise en conformité RGPD
- ✓ Révision des statuts que l'on entamera à partir du 2<sup>ème</sup> semestre.
- ✓ Place des collectivités adhérentes de la même manière

**La 2<sup>ème</sup> orientation** concerne les évolutions des prestations pour permettre un budget à l'équilibre, c'est le budget prévisionnel qui est adossé au projet associatif pour 2024

- Les prestations loisirs concernées sont :

- ✓ Cinéma
- ✓ Spectacles organisés par le COS
- ✓ Presse enfant

- Prestation sociales concernées :

- ✓ Garantie obsèques
- ✓ Allocation vacances
- ✓ Chèques vacances
- ✓ Bon Noël enfants
- ✓ Camps enfants
- ✓ Voyages sorties COS

Enfin la **3<sup>ème</sup> Orientation** concerne la demande de financements complémentaires à la Métropole qui sont adossés à ce projet associatif afin d'améliorer la cohésion d'équipe et l'appartenance à la collectivité et l'intégration progressive de valeurs environnementales via un bilan carbone. Ces Trois actions que nous proposons au financement dans le projet associatif est soumis à discussion avec la Métropole, dans le cadre de la convention que nous devrions avoir en septembre:

- Privatisation partielle ou totale du Chalet le Soleil aux Deux Alpes
- Organisation d'un camp enfants pendant les vacances d'été 2024
- Prise en charge du bilan carbone de l'association

Vous l'aurez compris, l'objectif de ce projet social est d'avoir un temps d'échange avec la Métropole qui a en charge la politique sociale de l'employeur pour négocier des financements complémentaires au budget actuel des 0.9 %. C'est notre enjeu pour notre association au-delà de donner un cadre et des perspectives à notre association ou nous travaillons collectivement pour le bien des agents.

Est-ce qu'il y a des prises de parole, des demandes d'intervention souhaitées ?

Si il n'y a pas de demande d'intervention particulière cela veut dire que nous avons bien travaillé et nous pouvons passer au vote.

**UNSA :** cela a été un peu vite. Nous avons une question par rapport aux camps enfants et par rapport aux autres prestations qui sont susceptibles d'être prises en charge par la Métropole. Si on a bien compris cela concerne les prestations qui doivent avoir un critère sociétal et environnemental.

**Le Président :** Je vais vous répondre sur ce point de manière précise. Nous allons recevoir prochainement un courrier qui sera adressé à l'ensemble des administrateurs, de la part de Mme KHELIFI, pour préciser justement les enjeux environnementaux et sociétaux demandés dans le cadre de la politique de l'employeur. J'avoue qu'il aurait été préférable d'avoir ce courrier avant le début des discussions mais nous avons fait le choix déjà de l'intégrer dans des demandes de financements complémentaires.

Sur la question que vous posez sur les prestations en elles-mêmes. Sur le Chalet aux Deux Alpes, nous nous étions engagés, avant d'avoir des échanges autour du projet associatif et des budgets complémentaires, à ce que l'on propose cette action aux agents dans la mesure où nous ne proposerons pas de linéaires aux agents pour les vacances de Noël. Si la Métropole accepte de les prendre en charge au titre de l'innovation sociale cela rentrera dans le complément. A défaut nous le financerons dans nos 0.9 %.

Sur la question du bilan carbone, nous avons continué à avancer sur ce sujet avec Mme TREGUIER, le coût à ce jour serait de 10 000 € avec une subvention de l'ADEME de 6000 €, donc nous aurions un coût dérisoire. C'est une première étape de discussion avec la Métropole pour avoir des subventions complémentaires

**UNSA :** Et si Mme KHELIFI revient sur sa décision de compléter la subvention ?

**Le Président :** pour l'instant il n'y a pas d'accord officiel. C'est une proposition que nous faisons à la Métropole et c'est le sens du projet associatif, sinon il n'y aurait pas d'intérêt à faire un projet. Le projet est de dire, la politique de l'employeur évolue et on nous demande de répondre à cette politique de l'employeur et donc, cette année, nous faisons la proposition de budget supplémentaire. Nous n'avons pas la garantie que tout sera financé mais nous entrons dans une démarche de financement par projet qui est tout à fait intéressante car elle nous permet de compléter nos 0.9 % de masse salariale.

**UNSA :** Si je comprends bien, je ne voulais pas prendre la parole mais je vais le faire quand même, ma collègue a lu une déclaration et vous nous demandez de voter sur tous les points.

**Le Président :** nous aurons un deuxième vote sur le budget prévisionnel qui est adossé au projet mais qu'il faut distinguer. Nous avons eu un groupe de travail aussi sur le sujet.

**UNSA :** vous nous demandez donc de voter le budget dans sa totalité mais nous ne sommes pas d'accord sur plein de points. On ne peut pas voter favorablement. Nous aurions voulu à minima que vous preniez en considération tous les points cités dans notre déclaration et revoir les choses. On voit que visiblement ce n'est pas possible donc nous voterons contre.

**Le Président :** je regrette juste que pendant les 3 mois où l'on a présenté ces différents travaux, que nous n'ayons pas discuté ces points en groupe de travail, de façon collective, comme je m'y étais engagé. Maintenant j'acte que nous avons un désaccord.

**UNSA :** Nous ne sommes pas au bureau et nous n'avons pas toutes les informations et nous sommes mis sur le fait et c'est pour cela que nous sommes contre

**Le Président :** entre temps il y a eu 4 groupes de travail et vous étiez présents. De nombreux documents vous ont été transmis entre temps pour vous permettre de réfléchir de votre côté

**Mme FONTAINE :** pour ma part, je m'abstiendrai car il y a deux éléments que j'avais évoqué notamment l'effort que l'on pourrait faire à l'attention des parents qui ont des enfants étudiants. Je ne le vois pas précisément dans ce document. Cela pourrait faire partie des prestations complémentaires auxquelles vous avez fait référence. Je reviens aussi sur la partie sport et l'aide à l'activité physique et sportive du personnel puisque Lyon Sport Métropole disparaissant nous avons supprimé cette association. J'aimerais bien effectivement que du côté du COS, puisque c'est le vœu de Mme KHELIFI, que ce soit le COS qui reprenne cela et fasse un effort de subvention. Je souhaiterais que l'on revienne dessus et qu'on en reparle dans les projets.

**Le Président :** je vous remercie pour cette intervention. Cela me permet de rappeler que nous faisons un projet « perspective pour 2024-2026 » tout en sachant que nous aurons des réévaluations annuelles car la société change et évolue. Nous aurons besoin d'avancer sur des nouveaux projets. C'est la première fois que la Métropole nous demande un projet mais tous les ans on fera des avenants, ne serait-ce qu'au niveau budgétaire. Il ne faut pas le voir comme quelque chose de restreignant. C'est une première étape. Je pense que collectivement on peut se féliciter d'avoir réussi à trouver un point d'accord pour évoluer ensemble sur des projets qui correspondent aux besoins des agents au fur et à mesure des années. Je m'engage à ce que l'on discute ces points-là d'autant que la masse budgétaire sur le poste augmente.

**FA** : je souhaite rebondir sur l'intervention de Mme FONTAINE. Cette problématique de Lyon Sport Métropole a déjà été évoquée en groupe de travail. Je pense que de toute façon cela ne concerne pas le COS directement. Si le COS et Lyon sport Métropole se sont divisés à un moment donné et que le Comité social a pris sa liberté et les autres associations aussi, c'est justement qu'à un moment donné on aurait pu péricliter depuis très longtemps au comité social si on avait gardé cette association qui était sans arrêt en déficit. Je pense qu'aujourd'hui le sujet n'est pas Lyon Sport Métropole. Aujourd'hui on fait suffisamment de sacrifice, car j'appelle cela des sacrifices ce que nous sommes en train de faire, pour les agents dans toute leur globalité. On va peut-être s'abstenir de penser à une minorité d'agents qui ont profité de Lyon sport Métropole pendant des années, et tant mieux pour eux, maintenant ils se conteraient de ce que l'on va donner au Comité social si tant est qu'on est encore quelque chose à donner. Voilà ce que je voulais dire. J'ai lu le compte rendu du 12 juin, je n'étais pas là mais j'ai été atterré de ce qui a été dit

**Le Président** : Les agents qui étaient à Lyon sport Métropole pourront demander la subvention du COS ce qui n'était pas possible

**Mme FONTAINE** : Je souhaitais répondre à Mme PEYRAVERNEY. Je n'apprécie pas que ce que vous avez dit concernant Lyon Sport Métropole, j'ai été présidente pendant 10 ans et nous n'avons jamais été en déficit. On a même reproché à l'actuel président d'avoir un fond de réserve trop important.

Il n'est en effet pas question de reconstituer Lyon Sport Métropole au COS mais réfléchir pour faire un effort financier pour aider le personnel à faire du sport au sein de l'entreprise. De plus en plus, à l'heure actuelle, on développe les activités sportives au sein de l'entreprise, par conséquent à part le COS je ne vois pas quel service pourrait prendre cela en charge. Il n'est pas question d'offrir les mêmes services que Lyon sport Métropole mais aider les agents à pouvoir faire du sport au sein de l'entreprise ou dans la commune où ils habitent. C'est important pour le côté prévention santé. Il faut faire un effort de ce côté-là.

**Le Président** : Monsieur BERNIER va vous faire un point technique sur ce sujet

**M. BERNIER** : Je crois que le sujet porte plutôt sur l'allocation sport du COS plutôt que de reprendre toutes les activités de LSM. De fait les agents qui étaient adhérents à LSM ne bénéficiaient pas de l'allocation sport par le COS car ils adhéraient à une association elle-même financée par le Métropole. La seule demande qui est faite au COS, à laquelle vous pouvez répondre ou non, c'est que ces agents puissent bénéficier de l'allocation culture sport.

**Le Président** : c'est déjà acté

**M. Bernier** : il n'a jamais été demandé au COS de se substituer à LSM. Je ne veux pas revenir sur l'histoire de LSM mais je ne peux laisser dire qu'il est question de liquider LSM. IL y a une autre forme de soutien à LSM en tant qu'association de droit commun.

Enfin, je ne peux que vous rejoindre sur un programme d'activité sportive et bien être à destination des agents. C'est bien ce qui est prévu et c'est d'ailleurs ma direction qui le porte. Cela a été présenté hier en commission ressources et finances auprès des élus et cela a été présenté aux représentants du personnel de l'employeur. Le programme d'activité a été présenté. Il va toucher environ 1 650 personnes entre juin et décembre. Pour mémoire, LSM c'est 255 personnes sur l'année.

**UNSA** : je voulais revenir à notre échange du début de la réunion concernant l'éventuel malentendus qu'il y a par rapport à ce que l'on vient de déclarer ou ce que j'ai pu dire personnellement. En effet nous avons bien travaillé ensemble lors des GT. Je vous rappelle qu'on vous a dit dès le départ que la convention avec l'article 6 on n'était pas pour. On a bien entendu que c'était le terme qui n'allait pas et c'est pour cela qu'on est parti sur perspective ou feuille de route pour le COS. Néanmoins on vous dit aujourd'hui qu'on aurait préféré deux documents séparés même si on a participé aux GT, on peut le dire aujourd'hui. On a le souhait que ce soit deux éléments bien différenciés. On a posé deux ou trois questions concernant le fait que la Métropole refuse la prise en charge de ce qu'on pourrait mettre en place et répondrait aux critères environnementaux et sociétales. Ce n'est pas un retour en arrière de notre part mais un questionnement qui est arrivé au fur et à mesure et on n'a pas changé d'idée à ce que le fait que le COS avance. Simplement on émet des compléments de réflexion aujourd'hui et on aimerait qu'on puisse au moins entendre l'avis des collègues ou pas. On n'est pas là pour obstruer le travail. Je voulais remettre au clair cette idée la que vous pourriez avoir.

**Le Président :** Le projet associatif se compose des éléments de valeurs et les projections pour les années à venir sachant qu'il va être modifié année par année en fonction des besoins des agents. Le budget prévisionnel est adossé et c'est la raison pour laquelle il y a eu des temps de réunions différents. Cela reste un budget prévisionnel et non le définitif car nous aurons une discussion avec la Métropole sur la convention mais c'est un autre temps, celui de la rentrée. Ce temps-là est le temps d'un projet et d'un budget prévisionnel. Ensuite on réadaptera à l'automne en fonction de la convention et du budget que nous aurons à vous proposer. Mais il faut bien que l'on se donne un temps de réflexion progressivement. C'est la première année que nous le faisons donc on marche ensemble. C'est la raison pour laquelle je soulignais le fait que j'étais satisfait des groupes de travail que nous avons eu, de la présence des uns et des autres et de la volonté de trouver quelque chose de positif pour le COS. Je suis tout de même surpris d'avoir des retours maintenant sur des éléments pour lesquels nous avons déjà donné réponses. La convention par exemple ce n'est pas le sujet du jour.

**UNSA :** en effet, nous sommes pour ne pas relancer les débats de discussion des GT en CA. Toujours est-il que les modifications que nous demandons au document sont pour boucler. Ce sont des modifications de forme plutôt que de fond pour qu'à l'instant T on parle de 2024. Vous avez pu voir que justement les modifications que l'on demande c'est enlever certains termes qui pourraient nous bloquer par la suite ;

**Le Président :** j'avais annoncé dans les groupes de travail qu'on avait tous jusqu'à la fin de la semaine avant le CA pour effectuer des modifications. Là vous souhaitez, le jour même effectuer des modifications de certains termes. Cela nous demanderait de déplacer un vote à septembre alors que l'objectif est de faire parvenir le projet à la Métropole pour préparer la convention et réfléchir avec nous sur ces sujets-là. Je suis désolé mais on se donne une méthode travail à savoir que l'on donne les modifications une semaine avant la date du CA. J'aimerais qu'on garde la même méthode pour les prochains GT. Le jour même du CA cela nous impose de repousser au prochain CA et cela décale tout. Cela me pose soucis.

Vote : 12 pour - 3 contre

**Adopté à la majorité**

## **2/ Budget Prévisionnel 2024**

**Le Président :** nous avons eu deux groupes de travail les 7 et 12 juin pour lequel nous avons eu des discussions lors du bureau. Je vous remercie pour les propositions faites car c'est un vrai enjeu. On a la sensation de donner moins aux agents en étant à l'équilibre alors qu'on était en sur-régime depuis près de deux ans à la demande de la CRC pour éculer notre fond de réserve. Nous avons fait beaucoup plus pour les agents. Nous revenons à un budget qui revient à celui de 2019.

**La Directrice :** si on regarde le nombre de dossiers traités en 2022 nous sommes sensiblement à l'identique de ceux de 2019. Je rappelle que l'augmentation budgétaire des lignes par prestations est du au changement de tranches qui a eu lieu en 2021. L'impact est de 350 000 euros en 2022. Il y a eu beaucoup plus d'agents en tranches 1 et 2.

**Le Président :** je vous propose que l'on passe en revu les prestations pour lesquels des modifications seront apportées en 2024.

Sur les prestations loisirs

- Cinéma : quotta tous les 4 mois avec une participation de 2 €
- Concerts organisés par le COS : participation des agents en fonction de la tranche d'imposition
- Abonnement presse enfants : participation des agents en fonction de la tranche d'imposition

Sur les prestations sociales

- Garantie obsèques : fin du contrat avec Henner, participation versée directement par le COS
- Allocation vacances : deux nuitées minimums
- Bon Noël enfants : de deux à 16 ans inclus

- Spectacle de Noël : en attente du bilan 2023
- Camps enfants : proposition de camps pour les agents de la Métropole
- Voyages et sorties COS : participation suivant tranche d'imposition pour toutes les prestations (sorties conviviales, sorties ski, journées familiales, week-end famille parcs, balnéaires, voyages)

#### Les Prestations reprises par la Métropole

- Aidants familiaux
- Commission des affaires sociales
- Allocation enfants handicapés
- Allocation départ à la retraite ?

**CGT** : juste un complément d'information sur la garantie obsèques. Cette demande a été portée les années précédentes par les élus CGT. Il a toujours été dit que cela n'était pas possible. En tant que nouvelle élue, comment se fait-il que maintenant ce soit possible.

**Mme TREGUIER** : Il devait y avoir une mauvaise interprétation de ce qui était possible ou pas. Tout ce qui est inférieur à 170 € n'est pas soumis à charges sociales. C'était plus simple de prendre un contrat avec un prestataire pour éviter de faire ce calcul de charges. Moi-même je me suis dit que cela ne pouvait être possible. Je me suis rapprochée ensuite de la DRH afin de savoir comment on pourrait faire si nous instruisions cette prestation, est-ce qu'il serait en capacité de nous facturer ces charges comme pour le déménagement ou la prestation enfant handicapé. C'est en effet un chantier que vous m'avez demandé de mener à mon arrivée mais je n'ai pas eu le temps de m'en occuper. Je vais essayer de voir d'ailleurs s'il serait possible d'arrêter ce contrat le plus rapidement possible pour gagner des financements pour la fin de l'année. J'ai interrogé notre service juridique de la MAIF auquel nous cotisons pour arrêter avant notre contrat. Je suis en attente de leur réponse.

**Le Président** : J'en profite pour vous redire qu'à chaque fois que vous avez des propositions à faire, n'hésitez pas à nous les adresser pour que nous ayons un traitement technique, juridique pour que l'on puisse avancer collectivement sur des sujets qui vous tiennent à cœur car c'est l'enjeu du COS d'être au service des agents

**FA** : concernant la garantie obsèques, il est vrai qu'on nous a toujours dit que ce n'était pas possible mais on avait évoqué que, entre la cotisation qu'on verse et les sommes qui étaient reversées aux agents il y avait un delta plutôt positif pour nous pendant plusieurs années. La question était de savoir si le jour ou nous avons plus de décès, prendre un système d'assurance était plus rassurant. Quel est la ligne budgétaire que l'on va mettre sur la garantie obsèques et est-ce que l'on va faire une provision dans l'hypothèse où l'on dépasse ce budget. Nous avons à ce jour près de 93 000 euros de cotisations. Combien était reversé pour les agents ? la totalité de cette cotisation pourrait palier ou est-ce qu'on aura une petite « cagnotte » qui permettra de toujours verser. Nous, ce qui nous inquiétait beaucoup, est de savoir si on aura les moyens de palier aux décès des agents

**Le Président** : aujourd'hui on a un delta de 60 000 euros dans la dépense.

**La Directrice** : Comme pour toutes les subventions nous n'avons pas toujours la visibilité de ce qui va se passer durant l'année. Par exemple pour l'allocation spectacles et sites, avec les 30 % supplémentaires à l'accueil et sur Emile's, nous risquons d'avoir des surprises qui nous obligerons à faire un budget modificatif à la fin de l'année. Si nous constatons en 2024 que nous avons plus de décès que prévu, nous pourrions toujours faire machine arrière et reprendre un prestataire par la suite. Pour l'instant nous disposons encore d'un fond de réserve qui nous permettra de palier car le montant versé par agent est de 2650 €. Henner nous dit aujourd'hui avoir beaucoup de frais de gestion.

**Le Président** : pour votre information complète j'ai été sollicité par la régie publique qui s'occupe des obsèques et qui serait beaucoup moins cher que Henner car il n'y a pas de frais. Nous allons les rencontrer pour avoir une idée plus précise de ce qu'ils proposent. On vous fera un retour. Pour l'instant on acte la fin du contrat avec Henner pour 2024.

Vote : 12 pour - 3 abstentions

**Adopté à la majorité**

**FA** : nous avons une observation à faire à la suite de ce vote pour préciser pourquoi nous avons voté « pour », l'intersyndicale ici présente. Nos collègues de l'UNSA ayant voté contre ou se sont abstenus.

Après avoir voté pour, nous souhaitons préciser notre décision de ce vote qui a unique but de ne pas sanctionner les agents. Cela fait partie de notre rôle d'administrateur. Si aujourd'hui le budget est en chute, il ne l'a pas été pendant très longtemps car nous avons toujours su maîtriser notre budget.

A ce jour on se trouve contraint et forcé de voter pour uniquement pour les agents or ils se trouvent que pour nous les perspectives qui ne sont effectivement que des perspectives ne nous empêcheront pas au fil du temps et dans l'année 2024 de revenir sur ce vote et ces décisions si tant est que l'on puisse enfin obtenir un rendez-vous avec le Président qui nous néglige à ce jour totalement.

On souhaite avoir rapidement ce rendez-vous. Notre vote pour est avec un bémol qui est celui d'accéder enfin à Monsieur Le Président. Nous avons des critiques à faire quand il s'agissait de Monsieur COLOMB mais ce n'est pas mieux. On n'estime que cela est très rude de ne pas accepter les demandes de rendez-vous.

Nous avons voté pour car nous avons conscience qu'il faut que ce COS perdure car les agents ont besoin de cela mais nous avons aussi besoin d'avoir l'assurance que derrière on viendra palier aux déficits qu'on a aujourd'hui et notamment aux 0.9 % qui sont là depuis très longtemps et au même titre que les tickets restaurant n'ont pas été augmentés depuis des années. On estime que par rapport au nombre d'agents qui sont à la Métropole, il serait temps de mettre la main à la poche pour le comité social.

**Le Président** ; Quelques éléments de réponse. Je vous remercie pour ce vote favorable mais surtout pour le travail qui a été fait sur ce projet. Ce n'était pas dans les habitudes de se mettre autour d'une table pour réfléchir à nos valeurs, nos perspectives pour le COS surtout dans un contexte où on a mis à la poche quasi 1M sur les deux dernières années au-delà de notre budget habituel.

On se retrouve cette année, à budget finalement constant et habituel, à devoir revenir en arrière sur certaines prestations. Nous étions en sur régime.

Pour 2024 il faut se rappeler un certain nombre de points. Nous allons avoir du budget supplémentaire. Les 200 000 euros de l'allocation retraite reste dans la masse salariale des 0,9 %. On a l'augmentation du nombre de personnel dans notre collectivité. Avec les 0.9 % on a environ 250 000 € en supplément pour 2024, si on rajoute les éléments qui font partis de nos 0.9 %, on aura un supplément de 500 000 €.

J'ai déjà pu vous dire, dans d'autres circonstances, que le débat sur le 0.9 % de la masse salariale ne se fait pas au COS. J'ai relayé votre demande de rencontre avec le Président auprès du cabinet du Président.

Mme KHELIFI serait ravie que l'on puisse officiellement remettre le projet associatif que nous avons voté aujourd'hui pour valoriser ce moment collectif. Cela pourrait se faire au mois de septembre

Dans un second temps nous aurons les éléments budgétaires ainsi que le travail à faire autour de la convention et le budget définitif qu'il faudra voter. Nous aurons une dizaine de dates qui sont en train d'être organisées.

Le vote d'aujourd'hui n'est pas un blanc serein et n'empêche pas d'avoir de futures discussions. C'est une première étape positive ou nous avons tous fait en sorte que ce projet et le BP puisse aboutir.

Maintenant nous avons d'autres étapes qui seront difficiles et longues et pour lesquels nous aurons des débats et je compte que l'on puisse avoir un accord, comme vous le disiez Mme PEYRAVERNEY dans l'intérêt des agents. Chacun devra faire un pas pour que cela fonctionne.

La proposition de demander des fonds complémentaires via des projets fléchés est une manière d'augmenter les budgets et c'est un pas en avant. Il faudra voir de quelle manière la Métropole se positionnera sur cette proposition. C'est dans l'air du temps aujourd'hui pour les collectivités de ne pas augmenter les masses financières mais de travailler avec des projets complémentaires.

C'est une occasion à saisir pour les agents avec des projets plus efficaces. Comme je l'ai dit à chacun d'entre vous, notre objectif c'est de maintenir un nombre d'agents qui peuvent bénéficier du COS en repensant nos activités pour plus de loisirs, plus de sorties en proximité et plus d'agents qui partiront plutôt que des grands projets où l'on dépense énormément d'argent. Je pense par exemple aux négociations à mener avec des petits campings plutôt que de passer par des grands mainstream. Il faut repenser notre mode de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre et faire profiter à plus d'agents du COS des prestations qu'on fait déjà actuellement. C'est un vrai enjeu pour 2024 pour qu'on améliore nos prestations.

Je vous remercie tous pour ce vote

### 3/ Mise en place Commissions d'appels d'offres

**Le Président** : Le dernier point à l'ordre du jour a déjà été évoqué en Bureau du COS. Vous avez été destinataire dans le relevé de décision de cette proposition.

Il s'agit de créer une commission provisoire, le temps que l'on puisse modifier les statuts.

La CRC souhaite que l'on puisse avoir un cahier des charges plus précis. Il faut organiser des groupes de travail pour déterminer les grandes orientations par thématique et la création de commissions d'appels d'offres pour le choix des prestataires.

Cette commission sera constituée d'un 1 représentant par organisations syndicales et d'un ou deux élus.

**UNSA** : en lisant le document, on est d'accord sur le fond, c'est une bonne idée. Ce qui nous gêne c'est un représentant par organisation syndicale. Il y a quand même eu des élections qui ont donné un résultat et 3 sièges : deux pour l'Unsa et un pour l'Unicat.

Mme Khelifi avait déjà tenté de nous proposer également de revoir les groupes de travail, ou effectivement nous sommes nombreux administrateurs, afin que nous soyons productifs. Elle nous a demandé s'il était possible d'intervenir en groupe de travail avec un représentant par OS ce que nous avons tous refusé si ma mémoire est bonne. La pour le coup, on n'a pas pu malheureusement discuter avec vous à l'instant T en bureau et comme l'a dit mon collègue, ne pas permettre à tout le monde d'intervenir même si nous pouvons avoir un porte-parole, pouvoir être présent tous est plus avantageux pour nous et productif.

**SUD** : Pour apporter quelques précisions, cette discussion s'est ouverte au bureau. Au départ il était proposé à la volée que ce soit les membres du bureau qui fassent parti de cette commission et afin de ne pas vous exclure nous avons proposé qu'il y ait bien un membre par organisation syndicale.

**UNSA** c'est gentil de nous accueillir avec les membres du bureau mais néanmoins comment on va choisir parmi notre équipe ? il y en a qui vont vouloir venir ? les agents ont voté pour nous et nous avons trois sièges. Nous faisons un travail de terrain et nous ne pouvons pas exclure des collègues. On va tirer à la courte paille ? Peut être dans votre syndicat vous êtes deux mais pour nous c'est plus compliqué et nous souhaitons être 3, les trois titulaires

**Le Président** : Pour répondre, j'ai l'impression que ce n'est pas très claire pour vous. La commission d'appel d'offre c'est quelque chose de nouveau en lien avec la demande de la cour des comptes d'avoir un cahier des charges. Avant que cette commission se réunisse, il y aura un groupe de travail avec l'ensemble des administrateurs pour discuter des grandes lignes qui alimenteront la commission. Tous les administrateurs peuvent être présents au groupe de travail qui donnera des recommandations à la commission d'appels d'offres. Les éléments du GT vont nourrir les décisions de la commission. La question est de faire une commission dans laquelle chacun puisse être représenté car nous sommes tous là pour le COS. Ce n'est pas une question de représentativité, il n'y a pas de voix prépondérante. C'est un temps que l'on officialise pour que chaque organisation puisse avoir une place. Sinon on fait comme pour la CAS, on fait un vote et il se peut qu'une organisation ne soit pas représentée.

**UNSA** : on peut également faire comme la commission d'appel d'offre de la Métropole ou l'on parle de représentativité. On a très bien compris qu'il y a un groupe de travail en amont car on avait refusé d'être restreint en nombre de personnes. On comprend bien que c'est dans cette commission que les décisions seront prises. Nous sommes nous deux représentants de nos syndicats UNSA-UNICAT et on ne comprend pas la manière d'organiser cela. Vous en avez parlé en bureau et on en fait pas parti. On ne le remet pas en cause simplement vous avez décidé en bureau qu'il y aurait un représentant par organisation syndicale.

**SUD** : je crois que tu n'as pas bien écouté ce qu'a dit Monsieur AZCUÉ et moi-même ; J'ai expliqué que cela avait été abordé en bureau. Il n'y a pas eu de vote au bureau. Au départ, on a proposé qu'il y ait un membre par organisation syndicale dans l'attente de ce que l'on écrira et qui fera fois pour les futures commissions.

**Le Président** : c'est dans les statuts qu'il faudra écrire cela et que cela fasse consensus, ou pas. Jusqu'à la fin de l'année il faut que l'on ait un mode de fonctionnement avec un cahier des charges qui vous sera présenté.

**UNSA** : Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on ait au moins deux sièges

**Le Président** : le bureau a fait une proposition et je suis garant pour qu'elle soit soumise au CA. C'est le CA qui sera décisionnaire

**UNSA** : nous sommes deux /UNSA et UNICAT

**CFTC** : concernant la commission d'appels d'offres, est-ce que c'est elle qui va décider ou elle va présenter en CA le résultat de ces analyses.

**Le Président** : les premières discussions, avant d'acter les choses dans les statuts, ce sont les GT qui vont pré-acter les décisions de la commission d'appels d'offres et cela ne passera plus en CA.

**La directrice** : il faut qu'on allège les procédures car nous avons de nombreux chantiers à mener avant la fin de l'année et nous pas assez de date pour tout faire.

**CFTC** : c'est la commission donc qui décide

**Le Président** : Sur la base de la proposition du GT. L'objectif est que tout le monde soit transparent. Il faudra aussi que l'on valide le cahier des charges en temps et en heure avant la fin de l'année

**FA** : après mure réflexion, nous sommes d'accord pour qu'il y ait une seule personne par liste électorale présentée. Cela simplifiera les choses. Par exemple la CGT pourrait demander à en avoir trois. Donc nous on part par liste présentée au COS.

**UNSA** : Juste pour répondre, j'entends mais nous nous ne sommes pas la CGT mais UNSA-UNICAT. On est deux syndicats autonomes, on a juste une liste commune. C'est un protocole électoral. C'est la réalité

**FA** : vous avez présenté une seule liste

**Le Président** : nous ne faisons pas ici les débats de la Métropole.

**CFDT** : je voulais juste savoir si on pouvait mettre uniquement un représentant des élus et non deux pour une question d'équité

**Le Président** : on peut aussi mettre uniquement le Président. Dans la proposition de Mme TREGUIER, c'était l'idée de laisser une place aux collectivités adhérentes.

**UNSA** : lors du bureau vous avez dit un élu par organisation syndicale donc nous sommes deux.

**Le Président** : Le vote portera sur la proposition suivante : 1 Elu politique et un représentant par organisation syndicale par liste

Vote : 12 pour - 3 contre

**Adopté à la majorité**

**Le Président** : je vous remercie pour le travail effectué. Nous aurons un gros travail à effectuer à la rentrée sur les statuts, le budget, les collectivités adhérentes ...

Vous allez être destinataire d'un calendrier ou il est noté comme objet « groupe de travail ». Cet intitulé va changer. Ce calendrier est juste envoyé afin que vous puissiez bloquer les dates.

Bel été à tous

Le Président

Mathieu AZCUÉ

Le Secrétaire

Christophe LARRALDE